

Le droit à la souveraineté alimentaire

dans la Déclaration sur les droits des paysannes et paysans

jeudi 10 décembre 2015

Cette note analyse l'article 5 sur le droit à la souveraineté alimentaire sur les ressources naturelles, au développement et à la souveraineté alimentaire dans le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans : la définition de chaque droit, les obligations des États, la justification de l'inclusion de ces droits dans la Déclaration, ainsi que les éléments clés qui devraient être inclus.



Cette note d'analyse sur le droit à la souveraineté alimentaire fait partie d'une série de notes publiées par FIAN International dans le but d'alimenter les négociations du projet de texte de [Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales](#).

Le **droit au développement** est « un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et de bénéficier de ce développement ».

Le **droit de disposer de ressources naturelles** - compris comme le droit de participer à et de bénéficier de l'exploitation des ressources naturelles - est considéré comme un droit collectif. Il s'agit d'un aspect central du droit à l'autodétermination, qui est étroitement associé au droit d'un peuple à ne pas être privé de ses propres moyens de subsistance.

La **souveraineté alimentaire** est un concept vaste et multidimensionnel qui couvre divers aspects de notre système alimentaire. À son cœur est le droit des peuples à définir et à construire leurs propres systèmes alimentaires, depuis la base. Le droit à la souveraineté alimentaire peut être considéré comme une version contemporaine du droit au développement, du droit à l'autodétermination et du droit de disposer des ressources naturelles.

Voir aussi la note sur le [droit à l'alimentation](#) et celle sur le [droit à la terre et aux autres ressources naturelles](#).

Voir également la [capsule vidéo](#) sur la Déclaration.

**Sans paysans, on ne mange pas.
Cultivons leurs droits !**

Télécharger la note d'analyse :

en français :



en anglais :



en espagnol :

